

Résumé du rapport final – Services de consultation pour le sevrage du tabac dans les hôpitaux suisses (Hospital Quit Support)

La mise en place, au sein d'hôpitaux, de services de consultation pour le sevrage tabagique dans le cadre du Programme national d'arrêt du tabagisme a permis de s'adresser aux patients dans un contexte où ils sont censés être particulièrement réceptifs aux offres car plus vulnérables. Le projet Hospital Quit Support (HQS) visait en premier lieu à développer le rôle moteur des services de consultation hospitaliers et à confier une fonction qualifiante aux conseillers du réseau.

Entre 2006 et 2018, le projet HQS a permis de créer et de développer des services de consultation en sevrage tabagique – ou de consolider des services existants – dans plus de 50 hôpitaux. Les ressources disponibles pour ce faire s'élevaient à 20 000 francs.

Durant la dernière phase du projet (entre le deuxième semestre 2014 et la fin 2018), quelque 45 services de consultation se sont activement engagés dans le réseau HQS et ont proposé des conseils en sevrage tabagique. Cela correspond à une participation de 16 % des 290 hôpitaux et cliniques en Suisse. Durant ce laps de temps, cinq nouveaux services ont vu le jour.

Les mesures ci-après ont été prises en vue de garantir la qualification des prestations fournies : organiser des ateliers annuels, créer des centres de compétences à la disposition des conseillers dans les autres hôpitaux, faire connaître les cours de formation continue du FTGS destinés aux conseillers non médecins et promouvoir les cours « Vivre sans tabac » auprès des médecins.

Un sondage mené auprès de onze centres a montré que la grande majorité se préoccupe du suivi des patients. Sur onze services de consultation, neuf orientent leurs patients vers un soutien complémentaire après leur sortie de l'hôpital. Ils désignent le plus souvent le médecin de famille.

En second lieu, ils les dirigent vers l'offre interne, également accessible en ambulatoire. Trois centres citent la ligne stop-tabac comme soutien complémentaire.

Les responsables des services de consultation assument la plupart du temps la formation du personnel hospitalier également (personnel infirmier et médecins).

L'étude réalisée dans le cadre du projet permet de tirer les conclusions suivantes quant au succès d'un service de consultation : le projet doit être approuvé tant par la direction de l'hôpital que par les responsables des unités médicales et de soins. L'offre de conseils doit également être proposée aux collaborateurs de l'établissement. En outre, l'information et la formation continue du personnel soignant doivent être assurées en continu. Par ailleurs, le suivi des patients doit être organisé. Enfin, le financement constitue une difficulté majeure.